

Plage surveillée à la berge aux Quatre-Vents

Questions et réponses



Table des matières

Table des matières	2
1. Opération et entretien de la plage	5
1.1 Où se renseigner pour connaître les horaires d'ouverture, la règlementation et l'état d'ouverture de la plage?	5
1.2 Quand pourra-t-on s'y baigner?	5
1.3 Quels aménagements ont été nécessaires pour officialiser un espace plage baignable?	5
1.4 Doit-on réserver?	5
1.5 Est-ce que l'accès est gratuit?	5
1.6 Est-ce qu'il y aura du matériel de plage à disposition?	6
1.7 Est-ce qu'on peut apporter un petit barbecue sur la plage?	6
1.8 Pourquoi ne pas réserver l'accès aux résidents du quartier uniquement, sinon seulement aux Lavallois?	6
1.9 Quelle est la règlementation sur le site?	6
1.10 Pourquoi les jeunes enfants doivent être accompagnés quand ils vont dans l'eau ou près du bord?	7
1.11 Pourquoi les chiens ne sont pas acceptés?	7
1.12 Pourquoi l'alcool est interdit?	7
1.13 Que comptez-vous faire pour assurer la sécurité sur la plage et éviter les débordements cet été?	7
1.14 Est-ce que les sauveteurs ont des qualifications spéciales pour surveiller la baignade en rivière?	7
1.15 Est-ce que le sable sera nettoyé et le râteau passé quotidiennement?	7
1.16 Pourquoi fermer en août alors qu'il fait encore chaud en septembre?	7
1.17 Est-ce qu'on peut faire du kayak, du canot et de la planche à pagaie à la plage? Est-ce qu'on a le droit d'utiliser des matelas ou petits bateaux gonflables?	8
1.18 Est-ce la location de kayaks, planches à pagaie et autres embarcations nautiques est offerte à la plage?	8
1.19 A-t-on accès à de l'eau potable?	8
1.20 Où se situent les toilettes et les douches?	8
1.21 Pourquoi le pavillon d'accueil n'est-il pas plus proche de la plage?	8
1.22 Pourquoi la Ville n'utilise pas une maison existante qu'elle a acquise pour 1\$ afin de la convertir en bâtiment d'accueil pour la plage?	8

1.23	Quelles seront les conséquences sur la faune et la flore d'avoir une plage aménagée et baignable?	9
1.24	Le fond est dégoutant, est-ce que vous prévoyez retirer les roches, les moules et les algues?	9
1.25	Allez-vous rajouter du sable sur la plage?	9
1.26	Il y a des excréments de canards et de bernaches sur la plage. Pouvez-vous faire quelque chose?	9
1.27	Comptez-vous retirer des arbustes sur la plage pour offrir plus de surface de plage?	9
1.28	Pourquoi avoir choisi ce secteur pour développer une plage?	10
2.	Qualité de l'eau	11
2.1	Est-ce que la qualité de l'eau est bonne pour pouvoir se baigner à la berge?	11
2.2	Comment contrôlez-vous la qualité de l'eau et à quelle fréquence?	11
2.3	Est-ce que la plage sera ouverte tous les jours?	11
2.4	Il y a un émissaire pluvial à cet endroit. Est-ce que ça a un impact sur la qualité de l'eau? Que comptez-vous faire à ce niveau?	11
2.5	Qu'est-ce que l'E-coli et quels sont les conséquences si j'avale de l'eau ou si je me baigne?	12
2.6	Si vous devez fermer la plage en raison de la qualité de l'eau, comment en serons-nous informés?	12
3.	Mobilité, circulation, stationnement	13
3.1	Pourquoi avoir changé l'orientation du sens unique sur Riviera?	13
3.2	Comment envisagez-vous de gérer le stationnement sur rue dans le secteur?	13
3.3	Quels seront les impacts de tous ces projets pour la circulation et la congestion routières dans le secteur? Qu'avez-vous prévu? Surtout avec les intentions d'aménager plus de pistes cyclables, de trottoirs et de places publiques?	13
3.4	Est-ce que des mesures seront mises en place pour les résidents qui subissent les nuisances en ce qui concerne le stationnement? Prévoyez-vous des zones de stationnement avec du temps limité, par exemple?	14
3.5	Hormis le projet-pilote, qu'envisagez-vous à long terme pour répondre au besoin de stationnements de ceux qui viennent de loin?	14
3.6	Quels incitatifs seront mis en place pour favoriser la mobilité active et encourager les gens à venir sur place autrement qu'en voiture?	14
3.7	Y a-t-il un accès au site en transports en commun?	14
3.8	Que signifie « stationnement hors rue »?	14
4.	Préoccupations diverses	16
4.1	Qu'est-ce qui sera fait pour s'assurer que les aménagements et constructions ne se détériorent pas en raison des inondations?	16
4.2	Est-ce possible d'investir dans des aménagements pour éviter que le secteur soit constamment inondé? Comme une digue permanente, par exemple?	16

4.3	Envisagez-vous mettre des solutions permanentes sur la rue Riviera pour contrer les inondations plutôt que de construire des digues temporaires tous les ans?	16
4.4	Est-ce logique de construire un pavillon d'accueil alors que des maisons ont été rachetées parce qu'il n'était plus autorisé de construire dans cette zone inondable?	17
4.5	Est-il prévu de maintenir une programmation animée à la berge?	17

1. Opération et entretien de la plage

Contexte : Le projet d'aménagement d'une plage baignable à la berge aux Quatre-Vents remonte à 2017, dans le cadre de l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé. Ce lieu naturel d'exception est implanté au cœur du milieu de vie des résidents et résidentes de Laval-Ouest.

1.1 Où se renseigner pour connaître les horaires d'ouverture, la réglementation et l'état d'ouverture de la plage?

Réponse : Toutes ces informations sont disponibles en ligne, sur la page Web dédiée à la berge aux Quatre-Vents, sous les installations d'été.

Pour y accéder, consultez maville.laval.ca, cochez Espaces verts puis Plage.
(Lien direct vers la page : <https://www.laval.ca/carte-interactive/berge-aux-quatre-vents/>)

1.2 Quand pourra-t-on s'y baigner?

Réponse : La baignade sera autorisée du 21 juin au 17 août pendant les **heures de surveillance**, soit entre 11 h et 19 h, tant que le niveau et la qualité de l'eau le permettront.

1.3 Quels aménagements ont été nécessaires pour officialiser un espace de plage baignable?

Réponse : Sans s'y limiter, afin de répondre aux exigences légales : des commodités sanitaires (toilettes et lavabos) ont été installées, une zone de baignade a été délimitée par un système de bouées et d'ancrages, une chaise de surveillance a été mise en place et la réglementation applicable a été affichée. De plus, un bureau pour le personnel aquatique avec infirmerie a été aménagé ainsi qu'une maisonnette pour l'accueil des baigneurs.

1.4 Doit-on réserver?

Réponse : La réservation ne sera pas requise pour la saison 2025.

1.5 Est-ce que l'accès est gratuit?

Réponse : Oui, l'accès est gratuit pour tous.

1.6 Est-ce qu'il y aura du matériel de plage à disposition?

Réponse : Un bac à jeux de sable (pelles, seaux, moules à châteaux, etc.) sera mis à disposition pour du prêt. Un filet sera installé sur place, et le prêt de ballon de volleyball sera offert. Les sauveteurs pourront vous renseigner sur ce sujet.

1.7 Est-ce qu'on peut apporter un petit barbecue sur la plage?

Réponse : Non, les barbecues sont interdits sur la plage.

1.8 Pourquoi ne pas réserver l'accès aux résidents et résidentes du quartier uniquement, sinon seulement aux Lavallois?

Réponse : Les parcs, les berges et les espaces publics lavallois se veulent inclusifs. Ces lieux permettent à toute personne de profiter de la nature en ville.

1.9 Quelle est la réglementation sur le site?

Réponse :

Les règlements sont affichés sur un panneau à la plage et sur le site Web de la berge aux Quatre-Vents, sous l'installation de la plage.

Ce qui est obligatoire :

- Les enfants de moins de 5 ans doivent être à portée de main de leur accompagnateur (âgé d'au moins 15 ans) en tout temps;
- Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'une personne âgée d'au moins 15 ans lors de la baignade;
- Jeter ses déchets à la poubelle;
- Respecter les consignes des sauveteurs.

Ce qui est interdit :

- Contenants en verre;
- Consommer de l'alcool, de drogue, fumer ou vapoter;
- Sauter la tête première, monter sur les épaules de quelqu'un et bousculer les autres;
- Les animaux de compagnie, y compris ceux tenus en laisse;
- Nourrir les animaux;
- Embarcations nautiques avec et sans moteur dans la zone de baignade;
- Feux à ciel ouvert, feux d'artifice, barbecue;
- Pêche dans la zone de baignade.

Le [Règlement des parcs municipaux \(L-4510\)](#) s'applique également à la plage. Les contrevenants peuvent être expulsés et être passibles d'une amende.

Si vous remarquez des comportements ne respectant pas la vocation du site, nous vous invitons à composer le 911.

1.10 Pourquoi les jeunes enfants doivent-ils être accompagnés quand ils vont dans l'eau ou près du bord?

Réponse : Pour leur sécurité et celle des autres. En effet, une personne paniquée peut en entraîner une autre sous l'eau en essayant de se maintenir à flot. L'accompagnement des enfants est une responsabilité partagée entre les parents et le personnel de surveillance.

1.11 Pourquoi les chiens ne sont-ils pas acceptés?

Réponse : Pour la sécurité des usagers et pour le maintien de la qualité de l'eau et de la plage. Les chiens sont acceptés à l'est de la zone de surveillance seulement.

1.12 Pourquoi l'alcool est-il interdit?

Réponse : L'interdiction d'alcool est un règlement municipal applicable dans tous les parcs de la ville de Laval.

1.13 Que comptez-vous faire pour assurer la sécurité sur la plage et éviter les débordements cet été?

Réponse : Notre souhait est que la plage soit utilisée de la bonne manière pour favoriser la sécurité, la convivialité et l'expérience citoyenne. Les consignes seront clairement affichées, le personnel sur place pourra sensibiliser les usagers au respect de ces consignes et le Service de police de Laval effectuera des rondes de courtoisie pour rappeler la réglementation municipale en vigueur et intervenir si nécessaire. Des agents de sécurité pourraient aussi être présents lors d'événements.

1.14 Est-ce que les sauveteurs ont des qualifications spéciales pour surveiller la baignade en rivière?

Réponse : Les sauveteurs auront une qualification Sauveteur national plage (SN Plage).

1.15 Est-ce que le sable sera nettoyé et le râteau passé quotidiennement?

Réponse : Oui, l'entretien de la plage sera assuré par le personnel sur place du 21 juin au 17 août.

1.16 Pourquoi fermer en août alors qu'il fait encore chaud en septembre?

Réponse : La date de fin de la surveillance de la baignade coïncide avec l'horaire des piscines sur le territoire, et aussi sur la disponibilité des sauveteurs, lesquels sont majoritairement des étudiants et effectuent leur retour en classe.

1.17 Est-ce qu'on peut faire du kayak, du canot et de la planche à pagaie à la plage? Est-ce qu'on a le droit d'utiliser des matelas ou des petits bateaux gonflables?

Réponse : Les kayaks, les canots et les planches à pagaie ne sont pas acceptés dans la zone de baignade. Il est possible d'avoir accès à l'eau par la descente au bout du stationnement ou encore aux extrémités de la plage, à l'extérieur de la zone de baignade.

Les jouets ou matelas gonflables ne sont pas acceptés puisque ceux-ci peuvent gêner la surveillance des sauveteurs.

1.18 Est-ce la location de kayaks, planches à pagaie et autres embarcations nautiques est offerte à la plage?

Réponse : Pour le moment, il est seulement possible de louer des embarcations au pavillon du parc de la Rivière-des-Mille-Îles (345, boulevard Sainte-Rose).

1.19 A-t-on accès à de l'eau potable?

Réponse : Oui, de l'eau potable est disponible dans la fontaine à boire du parc et au nouveau pavillon de la berge.

1.20 Où se situent les toilettes et les douches?

Réponse : Durant les heures d'ouverture du pavillon de la berge, des toilettes, des douches, des vestiaires et une fontaine d'eau seront accessibles (sur la rue Riviera, au coin de la 11^e Avenue).

1.21 Pourquoi le pavillon d'accueil n'est-il pas plus proche de la plage?

Réponse : La plage est située en zone inondable, il est donc interdit d'y construire des bâtiments. Seules des installations temporaires peuvent y être installées.

Le nouveau pavillon d'accueil a été construit sur la partie haute de la plaine, soit dans la seule zone non inondable du parc de la berge aux Quatre-Vents.

Bien que ce bâtiment se situera à près de 250 m (800 pieds) de la plage, il répondra à l'ensemble des besoins des baigneurs. Des sentiers confortables et accessibles universellement seront aménagés.

1.22 Pourquoi la Ville n'utilise-t-elle pas une maison existante qu'elle a acquise pour 1 \$ afin de la convertir en bâtiment d'accueil pour la plage?

Réponse : Ces terrains ont été vendus à la Ville dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – INONDATION. Afin que les résidents et les résidentes

puissent bénéficier de la subvention du gouvernement, ils ont la responsabilité de démanteler complètement le bâtiment et de remettre le site en état. De plus, il est interdit de construire un bâtiment institutionnel en zone inondable.

1.23 Quelles seront les conséquences sur la faune et la flore d'avoir une plage aménagée et baignable?

Réponse : Le site étant déjà utilisé, l'exploitation de la plage aura un effet négligeable sur la faune et la flore déjà présentes.

Le projet global de restauration et de mise en valeur de la berge prévoit une végétalisation et une stabilisation de la rive par les arbres, les herbacés et possiblement les arbustes. Nous considérerons dans le choix des végétaux la préservation de vues sur la rivière.

Des zones de préservation des milieux naturels seront identifiées. Une sensibilisation auprès des usagers à faire attention et éviter de dégrader les milieux végétalisés sera également effectuée.

1.24 Le fond est dégoûtant, est-ce que vous prévoyez retirer les roches, les moules et les algues?

Réponse : Le projet vise un minimum d'interventions dans le littoral afin de conserver une plage à caractère naturel. Nous nous assurerons toutefois que le substrat (le fond) est sécuritaire pour la baignade, ce qui peut inclure un certain type de nettoyage.

1.25 Allez-vous rajouter du sable sur la plage?

Réponse : La plage de sable existe depuis des décennies sans avoir eu besoin d'être rechargée. L'objectif est de maintenir les conditions d'une plage naturelle. De plus, le remblai de sol ou de sable dans le littoral, la rive ou la plaine inondable n'est pas autorisé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

1.26 Il y a des excréments de canards et de bernaches sur la plage. Pouvez-vous faire quelque chose?

Réponse : Les sauveteurs ont la tâche de nettoyer la plage tous les matins. Des affiches de sensibilisation et des avertissements de ne pas nourrir les animaux sont mis en place. Une campagne d'effarouchement en cours depuis 2024 sera reconduite cette année.

1.27 Comptez-vous retirer des arbustes sur la plage pour offrir plus de surface de plage?

Réponses : Nous souhaitons pouvoir accueillir un maximum de la population du quartier, mais les milieux naturels doivent être préservés (équilibre entre l'activité humaine et la nature). Lors du projet global de réaménagement, il sera possible de retirer certains arbustes sur la plage, avec les permis nécessaires. En contrepartie, nous prévoyons bonifier la végétalisation dans des zones moins fréquentées et stabiliser les rives.

1.28 Pourquoi avoir choisi ce secteur pour développer une plage?

Réponse : En lien avec les orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), nous avons entamé en 2015 une campagne d'échantillonnage afin de trouver le meilleur endroit pour y aménager une plage baignable. Il s'est avéré que le meilleur endroit, tant au niveau de la qualité de l'eau que des courants, était la berge aux Quatre-Vents. De plus, le site comprend déjà une plage naturelle de 300 m linéaires fréquentée par les résidents et les résidentes du quartier. Il s'agit donc d'un choix tout naturel pour la première plage baignable surveillée à Laval. D'autres sites ont été évalués, toutefois ces derniers ne répondraient pas aux paramètres requis.

2. Qualité de l'eau

Contexte : Afin d'officialiser une plage baignable surveillée dans la rivière des Mille-Îles, la Ville doit s'assurer de la qualité de l'eau pour la santé des citoyens et citoyennes. Avant de se baigner, il est fortement recommandé de prendre connaissance des risques et des conseils liés à la baignade dans une plage sur la [page web de qualité des eaux de l'INSPQ](#)

2.1 Est-ce que la qualité de l'eau est bonne pour pouvoir se baigner à la berge?

Réponse : Les analyses de la qualité de l'eau suivies durant 5 ans ont démontré que l'eau était baignable 75 % du temps, en moyenne. C'est lors des épisodes de pluie et des jours qui s'en suivent que l'eau n'atteint pas toujours le seuil de qualité acceptable. La plage est alors fermée à la baignade durant ces jours. Un protocole de fermeture de la plage est mis en place pour assurer la sécurité lorsque l'eau n'est pas d'assez bonne qualité.

2.2 Comment contrôlez-vous la qualité de l'eau et à quelle fréquence?

Réponse : Un protocole d'échantillonnage a été élaboré par le Service de la gestion de l'eau. L'eau est échantillonnée chaque jour par l'équipe aquatique selon les normes prescrites et analysée par un laboratoire agréé durant toute la période estivale.

2.3 Est-ce que la plage sera ouverte tous les jours?

Réponse : Bien que l'horaire estival prévoie une période d'ouverture 7 jours sur 7, du 21 juin au 17 août, il est impossible de garantir une ouverture tous les jours. L'ouverture de la plage est entre autres conditionnelle à la qualité de l'eau. Selon les données obtenues lors des campagnes d'échantillonnage des 5 dernières années, la qualité de l'eau permet un nombre de jours baignade pouvant atteindre 75 % du temps.

Voici les raisons possibles de fermeture :

- Orages violents ou alertes météo
- Mauvaise qualité de l'eau

2.4 Il y a un émissaire pluvial à cet endroit. Est-ce que ça a un impact sur la qualité de l'eau? Que comptez-vous faire à ce titre?

Réponse : Quand il pleut, l'eau de ruissellement des routes et du parc Laval-Ouest se retrouve drainée via l'émissaire dans la rivière en amont de la plage, et cela apporte des contaminants.

Les analyses sur la qualité de l'eau ont démontré que l'émissaire pluvial pouvait avoir un impact sur la qualité de l'eau après un événement pluvieux.

La mise en place d'un protocole d'ouverture et de fermeture de la plage en lien avec la qualité de l'eau veillera à assurer une baignade sécuritaire à la plage.

La possibilité de déplacer l'émissaire dans une phase de projet ultérieure sera évaluée. Cela représente des travaux de grande envergure qui sont conditionnels à plusieurs autorisations de différents ministères provinciaux et fédéraux.

2.5 Qu'est-ce que l'*E. coli* et quels sont les conséquences si j'avale de l'eau ou si je me baigne?

Réponse : Quand nous sommes responsables d'une installation où les gens peuvent se baigner, il nous faut nous assurer que la qualité de l'eau est bonne pour que nos utilisateurs ne deviennent pas malades après avoir visité l'installation. Et pour nous assurer que l'eau est propre, nous avons identifié une bactérie qui nous aide à le savoir : nous parlons de la bactérie *E. coli*.

En effet, si l'eau avait été contaminée par une personne ou un animal, la bactérie *E. coli* pourrait être trouvée dans cette eau.

La bactérie *E. coli* peut donner des infections si elle entre dans une plaie déjà existante d'un baigneur. Boire une eau qui contient des *E. coli* peut aussi rendre la personne malade (on aura des symptômes du type des infections communément appelées « gastro »).

Pour une eau qu'on peut boire, donc potable, on veut obtenir 0 *E. coli* dans 100 mL d'eau.

Pour une eau de baignade, on peut aller jusqu'à 199 *E. coli* dans 100 mL et ce sera toujours sécuritaire.

2.6 Si vous devez fermer la plage en raison de la qualité de l'eau, comment en serons-nous informés?

Réponse : Lorsque la Ville doit fermer la plage pour la sécurité des utilisateurs, l'information est donnée sur la page Web de la plage et par un affichage sur place.

Sur la page Web, une pastille rouge indique alors que la plage est fermée.

Voici les raisons possibles de fermeture :

- Orages violents ou alertes météo
- Mauvaise qualité de l'eau

Par exemple, à la suite d'une pluie forte, l'eau qui provient de l'émissaire peut apporter des contaminants. L'avis de fermeture pourrait avoir lieu le jour de la pluie et le lendemain, le temps que la qualité de l'eau soit adéquate.

3. Mobilité, circulation, stationnement

Contexte : À l'été 2021, un projet-pilote de rue apaisée a été implanté sur la rue Riviera, entre la 20^e Rue et la 30^e Rue. Celui-ci consiste en la mise en sens unique de la rue Riviera (direction sud), à l'interdiction du stationnement sur rue, à l'ajout d'une piste cyclable, à la création d'une bande cyclable et à l'ajout d'une bande piétonne. Pour 2025, le projet est reconduit et bonifié.

3.1 Pourquoi avoir changé l'orientation du sens unique sur Riviera?

Réponse : Les gens du secteur ont formulé des commentaires par rapport au projet pilote de 2021, notamment sur un enjeu avec la collecte des ordures qui devait se faire du côté opposé des résidences avec un sens unique en direction sud. Pour répondre à cet enjeu, la direction du sens unique a été modifiée en 2022. La nouvelle portion du projet pilote avec un sens unique en direction sud (entre la 30^e Rue et la 11^e Avenue) est moins problématique pour la collecte des ordures puisque seulement 2 résidences ont front sur cette portion de la rue Riviera.

Il a également été décidé d'implanter des sens uniques divergeant sur la rue Riviera afin de réduire les débits de circulation aux abords de la plage.

3.2 Comment envisagez-vous de gérer le stationnement sur rue dans le secteur?

Réponse : Nous sommes conscients que la perte des espaces de stationnement sur la rue Riviera génère des inquiétudes. Cependant, la sécurité des usagers en sera grandement améliorée. À terme, des options sont envisagées pour atténuer les impacts de la diminution du stationnement sur rue, dont une révision de la réglementation du stationnement.

À noter que des relevés d'occupation du stationnement ont été réalisés à l'été 2021. Ces relevés ont démontré un faible taux d'occupation du stationnement sur rue aux abords de la plage, malgré l'achalandage lié à celle-ci. Vous pouvez vous stationner dans les rues avoisinantes en vérifiant les affiches de réglementation vu le stationnement alterné.

Lorsque possible, nous encourageons les citoyens et les citoyennes à favoriser la mobilité active (vélo, la marche) pour se rendre à la berge.

3.3 Quels seront les impacts de tous ces projets pour la circulation et la congestion routières dans le secteur? Qu'avez-vous prévu, surtout avec les intentions d'aménager plus de pistes cyclables, de trottoirs et de places publiques?

Réponse : Afin d'éviter davantage de congestion et pour favoriser la sécurité des usagers, la rue Riviera sera mise en sens unique pour l'été. Cependant, afin de nous assurer que nos actions aient l'effet escompté, nous

allons effectuer des analyses tout au long de la réalisation du projet pilote et des mesures seront mises en place lorsque nécessaire. Des mises en sens unique de certaines rues, des interdictions de stationnement et l'ajout de mesures d'apaisement de la circulation seront entre autres étudiés.

3.4 Est-ce que des mesures seront mises en place pour les résidents et les résidentes qui subissent les nuisances en ce qui concerne le stationnement ? Prévoyez-vous des zones de stationnement avec du temps limité, par exemple ?

Réponse : Une révision de la réglementation du stationnement sur rue sera étudiée ainsi que des partenariats avec des organismes publics pour un partage d'espaces de stationnement existants. Des données sur l'utilisation du stationnement sur rue dans le secteur seront recueillies au cours des prochains mois et permettront de réaliser des analyses servant à mettre en place des solutions adaptées aux préoccupations des citoyens et citoyennes. Également, des mesures telles que des zones de stationnement à durée limitée ou des zones de stationnement avec vignettes feront partie des analyses.

3.5 Hormis le projet-pilote, qu'envisagez-vous à long terme pour répondre au besoin de stationnements de ceux qui viennent de loin ?

Réponse : Des partenariats avec différents organismes publics pourraient être réalisés pour un partage d'espaces de stationnement existants.

3.6 Quels incitatifs seront mis en place pour favoriser la mobilité active et encourager les gens à venir sur place autrement qu'en voiture ?

Réponse : En plus du projet pilote sur la rue Riviera, qui ajoutera une bande piétonne et bonifiera des aménagements cyclables, il est prévu d'ajouter une bande piétonne sur la 30^e Rue et la 27^e Avenue. Également, l'implantation d'une vélorue sur la 17^e Avenue viendra faciliter l'accès à la plage pour la mobilité active. Une vélorue est une chaussée partagée entre les cyclistes et les automobilistes avec du marquage au sol à cet effet et une limitation de vitesse à 30 km/h.

3.7 Y a-t-il un accès au site en transports en commun ?

Réponse : Des arrêts d'autobus sont présents sur le boulevard Sainte-Rose à environ 300 mètres du site, ce qui représente approximativement 5 minutes de marche.

3.8 Que signifie « stationnement hors rue » ?

Réponse : Un espace de stationnement hors rue représente tout espace de stationnement qui n'est pas situé en bordure de rue. On parle, par exemple, de stationnements situés sur un terrain privé ou public qui sont aménagés dans un parc ou un terrain vacant.

4. Préoccupations diverses

Rappel : le projet d'aménagement et de mise en valeur de la berge a été présenté aux citoyens et citoyennes en juin 2021. Une consultation a eu lieu tout l'été 2021.

Les résultats de la consultation sont disponibles sur le site de Repensons Laval :
<https://www.repensonslaval.ca/quatre-vents>

4.1 Qu'est-ce qui sera fait pour s'assurer que les aménagements et constructions ne se détériorent pas en raison des inondations?

Réponse : Les aménagements seront réalisés de manière durable et en respect des normes environnementales de protection de la rive, du littoral et des plaines inondables. Le pavillon d'accueil, quant à lui, sera construit dans la partie haute de la plaine qui n'est pas située en zone inondable.

4.2 Est-ce possible d'investir dans des aménagements pour éviter que le secteur soit constamment inondé, comme une digue permanente par exemple?

Réponse : Des études sont en cours afin d'évaluer les ouvrages de protection et autres mesures d'adaptation aux inondations qui pourraient être mis en place sur le territoire lavallois, incluant le secteur de la berge aux Quatre-Vents. La Ville doit travailler de concert avec les bureaux de projet par bassin versant du gouvernement provincial.

Avant de pouvoir aller de l'avant avec la construction d'ouvrages de protection contre les inondations, la Ville doit attendre l'entrée en vigueur de deux règlements provinciaux, soit le Règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations et le Règlement permanent sur les zones inondables.

Le Règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations énoncera les règles concernant la conception des ouvrages de protection contre les inondations, leur entretien et leur surveillance, tandis que le Règlement permanent sur les zones inondables énoncera les dispositions réglementaires applicables aux secteurs protégés par des ouvrages de protection contre les inondations.

4.3 Envisagez-vous de mettre des solutions permanentes sur la rue Riviera pour contrer les inondations plutôt que de construire des digues temporaires tous les ans?

Réponse : À court terme, il n'est pas possible de mettre en place une solution permanente contre les inondations. (Voir également les éléments de réponse de la question 4.2.)

4.4 Est-ce logique de construire un pavillon d'accueil alors que des maisons ont été rachetées parce qu'il n'était plus autorisé de construire dans cette zone inondable?

Réponse : Le pavillon d'accueil a été construit sur la partie haute de la plaine, soit dans une zone non inondable du parc de la berge aux Quatre-Vents, donc il ne sera pas vulnérable aux inondations.

4.5 Est-il prévu de maintenir une programmation animée à la berge?

Réponse : Comme par les années précédentes, la campagne d'activités DEHORS (la programmation culturelle, de loisir des organismes et de plein air) sera proposée aux citoyens et citoyennes. Il y aura aussi des spectacles des Zones musicales.

De plus amples renseignements à dehors.laval.ca